PORTS

Délibération 22 : Convention d'occupation temporaire – Deux locaux de 7 et 14m2 situés Boulevard du Lac sur la Commune du Bourget du Lac - Fixation du montant de la redevance d'occupation

1 DOCUMENT - Publié le 04 avril 2025



https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/conseil-communautaire/conseils-communautaires-2024/conseil-communautaire-du-30-janvier-2024/deliberations-2-1-1/deliberation-22-convention-doccupation-temporaire-deux-locaux-de-7-et-14m2-situes-boulevard-du-lac-sur-la-commune-du-bourget-du-lac-fixation-du-montant-de-la-redevance-doccupation-38629?

C_2025-03-25_DELIB22.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 390,8 KO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.